



## PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES  
Service Eau et Environnement

### **ARRÊTÉ** portant renouvellement des membres de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage

**Le Préfet des Deux-Sèvres**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le Titre II, Livre IV du code de l'environnement, et notamment les articles R. 421-29 à R 421-32 relatifs à la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 13 juillet 2012 portant renouvellement des membres de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage pour une durée de trois ans renouvelable ;

**Vu** la délégation de signature en matière de police de la chasse au profit du directeur départemental des territoires signée le 14 avril 2015 par le préfet des Deux-Sèvres et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture ;

**Vu** les propositions faites par les organismes consultés dans le cadre du renouvellement de la commission ;

**Sur proposition** du directeur départemental des territoires,

### **ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La commission départementale de la chasse et de la faune sauvage, placée sous la présidence du préfet, est constituée ainsi qu'il suit :

#### **1<sup>o</sup>- Représentants de l'État et de ses établissements publics :**

- Monsieur le directeur départemental des territoires
- Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- Monsieur le délégué régional de l'office de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)

**- Représentant des lieutenants de louveterie :**

- Monsieur Marcel JOUBIER, Le Moulin d'Ussolière, 79210 USSEAU

**2°- Le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs (FDC) :**

- Monsieur Guy GUEDON, 7 route de Champicard, BP 42, 79260 LA CRECHE

**- Représentants des différents modes de chasse :**

- Monsieur Gérald BAUDON, 12 route de Saint Généroux, 79600 IRAIS

- Monsieur Jean-François CHOLLET, 4 rue du Château, 79390 DOUX

- Monsieur Marc DUDOGNON, 9 rue des Courteilles, 79170 BRIOUX SUR BOUTONNE

- Monsieur Guy NAULLEAU, 10 avenue du Port Royal, 44760 LA BERNERIE EN RETZ

- Monsieur André PIZON, l'Arpentière, 79500 CHAIL

- Monsieur Frédéric POIRAUDEAU, 4 route de Faye, Epannes, 79160 FAYE SUR ARDIN

- Monsieur Jack RAMBAULT, 26 rue de la Prée, 79300 BRESSUIRE

- Monsieur Dominique VINCENDEAU, Maillé, 79220 LA CHAPELLE BATON

**3°- Représentants des piégeurs agréés :**

Titulaires :

- Monsieur Guy-Max PAPIN, 38 chemin du Javelot, 79220 SURIN,

- Monsieur Jean BOUGOIN, 2 allée des Tilleuls, 79120 VANCAIS

Suppléant :

- Monsieur Jean-Paul DAGUE, 1 rue de la Canuche, 79230 PRAHECQ

**4°- Représentants de l'office national des forêts, de la propriété forestière non domaniale relevant du régime forestier et de la propriété forestière privée :**

**- Représentant de l'office national des forêts (ONF) :**

Titulaire :

- Monsieur Yann ROLLAND, BP 531, 86020 Poitiers cedex

Suppléant :

- Monsieur Yohann AGAUT, BP 531, 86020 Poitiers cedex

**- Représentant du centre régional de la propriété forestière (CRPF) :**

- M. Alban de VIREL, Château de Blanche Coudre, Breuil Chaussée, 79300 BRESSUIRE

**- Représentant du syndicat des propriétaires forestiers des Deux-Sèvres :**

- Monsieur Gonzague de BEAUREGARD, la Rochejacquelin, 79150 VOULTEGON

**5°- Le président de la chambre d'agriculture :**

- Monsieur Daniel ROUVREAU, Maison de l'Agriculture, BP 80004, 79231 PRAHECQ Cedex

**- Représentants des intérêts agricoles :**

- Monsieur Louis Marie PASQUIER, Le Forgiveau, 79700 LA PETITE BOISSIERE

- Monsieur Jean-Michel MONNEAU, Jussais, 79300 SAINT AUBIN DU PLAIN
- Monsieur Gabriel MERCERON, 3 Impasse de la Cure, 79350 CHICHE

**6°- Représentants d'associations agréées au titre de l'article L.141-1 du code de l'environnement :**

**- Représentant du groupement ornithologique des Deux-Sèvres (GODS) :**

Titulaire :

- Monsieur Victor TURPAUD-FIZZALA, 48 rue Rouget de Lisle, 79000 NIORT

Suppléant :

- Monsieur Cédric RODON, 40 rue Gambetta, 79000 NIORT

**- Représentant de Sèvre Environnement :**

- Monsieur Roland BLANDIN, le Vieux Deffend, 79140 MONTRAVERS

**- Représentant de Deux-Sèvres Nature Environnement (DSNE) :**

- Monsieur Anthony Le GUEN, 48 rue Rouget de Lisle, 79000 NIORT

**7°- Personnalités qualifiées en matière scientifique ou technique dans le domaine de la chasse ou de la faune sauvage :**

- Monsieur Charles-André BOST, C.E.B.C.-C.N.R.S., 79360 VILLIERS EN BOIS
- Monsieur Christophe BARBRAUD, C.E.B.C.-C.N.R.S., 79360 VILLIERS EN BOIS

**Article 2 :** Les membres de la présente commission sont nommés pour une durée de trois ans renouvelables ;

**Article 3 :** À l'exception des élus et des personnalités qualifiées, tous les membres désignés en raison de leurs fonctions peuvent se faire suppléer par un membre du service ou de l'organisme auquel ils appartiennent.

Chaque élu ne peut se faire suppléer que par un élu issu de la même assemblée délibérante.

Les personnalités qualifiées en matière scientifique, mentionnées au 7°, ne peuvent pas se faire suppléer.

**Article 4 :** Le présent arrêté peut être contesté par voie de recours contentieux formulé auprès du tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois suivant sa publication.

**Article 5 :** Le secrétaire général de la préfecture, le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

NIORT, le **10** JUIL. 2015

Pour le Préfet et par délégation,  
Pour le directeur départemental et par subdélégation,  
Le chef du service Eau et Environnement

Nicolas Alban

